



COMMUNE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1

MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND

Préavis n° 01/2016 du 9 mai 2016

Préavis municipal relatif à l'adoption des comptes 2015

1. But du préavis

Le présent préavis demande au Conseil général d'adopter les comptes 2015, avec un déficit de CHF 16'669.45 (contre CHF 14'004.68 en 2014)

2. Préambule

Le budget 2015 adopté par le Conseil général en décembre 2014 prévoyait un déficit de CHF 267'500.- alors que les comptes 2015 bouclent avec un déficit de CHF 16'700.-. Il en résulte donc une différence de CHF 250'800.- qui s'explique comme suit :

Augmentation des produits de CHF 179'000.- et diminution des charges de CHF 71'800.-.

Les principales améliorations constatées entre le budget et les comptes sont relevées ci-dessous :

- CHF 54'300.- remboursement solde péréquation 2014, soit CHF 40'400.- pour la péréquation directe (comptes 220.452.05) + CHF, 13'900.- reversés pour la facture sociale (compte 720.451.05). Ceci provient en grande partie de l'augmentation du point d'impôts dans l'ensemble des Communes Vaudoises qui a permis des retours plus importants que prévus.
- CHF 25'000.- de revenus supplémentaires (fonction 210) dus principalement aux droits de mutations et gains immobiliers, qui ne peuvent pas être prévus.
- Remboursement selon solde 2014 de diverses associations intercommunales (AJOVAL, ORPC, pompiers).
- Gains comptables de CHF 7'200.- et CHF 700.- suite à une vente de terrain et une vente d'actions.
- Dissolution du « fonds ordures » pour CHF 1'600.-.
- Dans les charges, les dépenses ont été moins élevées que prévu pour plusieurs postes (chauffage et éclairage, entretien grande salle, temple et cultes, etc.)

Les recettes provenant de la vente d'eau à Orbe et la redevance d'Urbagaz ont permis les amortissements concernant Bois Jolens.

Sans le retour de péréquation 2014, le résultat de l'exercice aurait été déficitaire de CHF 70'000.- environ.

Avec une dette globale de CHF 1'100'000.- (à cause des investissements effectués) et la nécessité légale de devoir allouer des garanties sous forme de cautionnement à certaines des Associations intercommunales dont la Commune est membre, la situation financière ne saurait être considérée comme satisfaisante, notre capacité d'autofinancement étant quasi nulle.

3. Conclusion

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil Général à adopter les comptes 2015

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de la commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

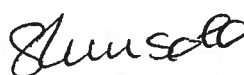
Décide :

Article 1 : Les comptes 2015 présentant un déficit de CHF 16'669.45 sont acceptés.

Le syndic : Jean-Michel Reguin



La secrétaire : Sandra Cunsolo



Municipal délégué : Jean-François Tosetti